

Mardi 24 mars 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer sera examiné par la l'Assemblée Nationale à compter du 25 mars, après avoir été adopté par le Sénat le 12 mars dernier. Cette réforme modifie le dispositif de défiscalisation des investissements outre-mer. C'est la partie la plus importante pour ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie

Il se trouve que la Nouvelle-Calédonie a la possibilité d'être entendue, puisque l'un de ses députés, Gaël YANNO, a été désigné comme rapporteur de la commission des lois sur ce texte.

Hier, lundi 23 mars 2009, le président Harold MARTIN a réuni au gouvernement, les acteurs économiques qui appliquent la loi d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer et qui sont concernés par sa modification.

Une nouvelle fois, après les interventions nombreuses en ce sens, du président du gouvernement, du conseil économique et social, et du congrès, il a été constaté par l'ensemble des participants que s'il était adopté en l'état, ce projet de loi aurait des conséquences catastrophiques en Nouvelle-Calédonie, notamment en ce qui concerne l'accès au logement des classes moyennes.

Le projet de loi réserve les opérations de logements défiscalisés aux opérateurs institutionnels, SIC, FSH et SEM aggro, écartant de fait les opérateurs privés. Or ces derniers réalisaient jusqu'à présent, environ 700 logements par an. L'application se traduirait par une augmentation de 56% des loyers des logements intermédiaires et une augmentation de 26% des loyers des logements libres. Cette augmentation ne pourra pas être supportée par les familles ayant des revenus moyens, les programmes vont donc tout simplement être arrêtés, ce qui va créer une pénurie de logement et donc une élévation des loyers. De plus l'accession à la propriété aidée par la défiscalisation ne sera plus possible.

Par ailleurs, les programmes défiscalisés de logement en cours vont être stoppés, car leurs conditions de financement sont gravement modifiées, sans période de transition. Ces programmes en cours représentent 15 milliards FCFP de travaux, 2000 emplois dans le secteur du BTP, et près de 700 logements.

Le président Harold MARTIN, souhaite obtenir un différé de deux ans pour l'application de ce texte en Nouvelle-Calédonie afin de :

- ne pas saborder les opérations de construction de logement en cours ;
- pouvoir mieux apprécier la situation économique 2009-2010 ;
- se laisser le temps de trouver un dispositif de substitution et continuer d'aider les classes moyennes à se loger et accéder à la propriété.

Cette proposition a recueilli l'accord unanime des participants, et a donc été transmise aux autorités concernées.